

L'an DEUX MIL DOUZE, le SAMEDI 23 JUIN, à 09 h 16, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en troisième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des Articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (séance clôturée à 11 h 26).

Il a été, conformément aux dispositions de l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance prise dans le sein du Conseil Municipal. JUSTINE Marie Séverine a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ÉTAIENT PRÉSENTS

ANNETTE Gilbert/ ORPHÉ Monique/ BAREIGTS Éricka/ HOAREAU Jean-François/ PONIN-BALLOM Gino/ PICARD Hajasoa/ LAURET Edmond/ VICTORIA RETOURNAT Danielle/ PESTEL René Louis/ VÉLOUPOULÉ MERLO Naini/ ARMAND Alain/ HUMBLOT Nicole/ ESPÉRET Jean-Pierre/ BRISSAC-FÉRAL Claude/ COUDERC Alain/ LOUISE Rose Blanche/ CLAIN Claudette/ KICHENIN Virgile/ EUPHRASIE Didier/ ASSABY Maximilien/ ISIDORE Marylise/ NATIVEL Mickaël (arrivé à 09 h 40 au Rapport n° 12/3-02)/ TURPIN Marie-Annick/ FIDJI Jean-Claude/ ANDAMAYE Marie-Annick/ NAILLET Philippe (arrivé à 10 h 21 au Rapport n° 12/3-03)/ LOWINSKY Jacques/ SERVANTÈS Marie/ PAULÉE Marie-Thérèse/ PELTIER Hélyette/ FRANÇOISE Gérard/ VARONDIN Frédéric/ TOQUET Stéphanie/ CÉCILÉRY Nathalie/ JUSTINE Marie Séverine/ FOURNEL Dominique/ ALLIÉ Carmen/ TROTET Maryse/ HOARAU Patricia/ BARDIÈRE Jean-Michel/ LOCATE Raziah

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

MAILLOT Gérald		par ORPHÉ Monique
ADAMÉ Brigitte		par LOWINSKY Jacques
CATHERINE Aline		par CLAIN Claudette
HOARAU Emmanuel	pour toute la durée de la séance	par EUPHRASIE Didier
CASSIM-CADJÉE Mohammad		par PESTEL René Louis
AHAMADI Salama		par HUMBLOT Nicole
VICTORIA René-Paul		par FOURNEL Dominique
JAVEL François	à l'arrivée de son mandataire, à 10 h 21, au Rapport n° 12/2-03	par NAILLET Philippe

Les membres présents, au nombre de 41 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'Article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales

En application de l'Article L. 2121-14 (alinéas 2 et 3) du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, de ORPHÉ Monique en qualité de Présidente de Séance chargée de remplacer le Maire pour diriger les débats et pour mettre aux voix les Rapports relatifs au Compte Administratif :

- 12/3-02 Budget principal,
- 12/3-04 Budget Annexe Eau,
- 12/3-06 Régie Affaires Funéraires,
- 12/3-09 Régie Marchés et Droits de Place.

ÉLUS INTÉRESSÉS

Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

En application des dispositions de l'Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

- BAREIGTS Éricka *au titre de l'Université de la Réunion* Rapport n° 12/3-14
- PICARD Hajasoa
- BRISSAC-FÉRAL Claude

- ANNETTE Gilbert *au titre du CCAS* Rapport n° 12/3-20
- ORPHÉ Monique
- VICTORIA RETOURNAT Danielle
- PESTEL René Louis
- ISIDORE Marylise
- TURPIN Marie-Annick
- ANDAMAYE Marie-Annick
- TROTET Maryse
- (1) ALBANY Christian

CCAS Centre Communal d'Action Sociale

(1) élu absent à la séance

.../...

ÉLUS INTÉRESSÉS (suite)

- ANNETTE Gilbert au titre du CCAS et de la MLN Rapport n° 12/3-22

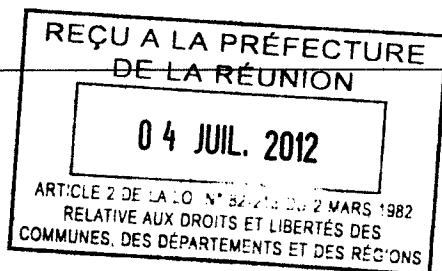
- ORPHÉ Monique au titre du CCAS
- VICTORIA RETOURNAT Danielle
- PESTEL René Louis
- ISIDORE Marylise
- TURPIN Marie-Annick
- ANDAMAYE Marie-Annick
- TROTET Maryse
- (1) ALBANY Christian

- (2) DINDAR Ibrahim au titre du GLAIVE
- PELTIER Hélyette

- KICHENIN Virgile au titre de la MLN
- FIDJI Jean-Claude
- LOWINSKY Jacques
- (3) AHAMADI Salama

- BAREIGTS Éricka au titre de la CINOR Rapport n° 12/3-28
- (4) MAILLOT Gérald
- ASSABY Maximilien
- DINDAR Ibrahim
- NAILLET Philippe
- LOWINSKY Jacques
- FRANÇOISE Gérard
- VARONDIN Frédéric

CCAS Centre Communal d'Action Sociale
 GLAIVE Groupe de Lutte Antivectorielle
 d'insertion et de Valorisation de l'Environnement
 MLN Mission Locale Nord
 CINOR Communauté Intercommunale du Nord de la Réunion
 (1) à (4) élus absents à la séance

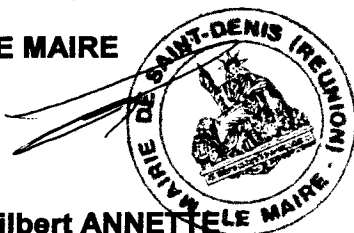


DÉPLACEMENTS D'ÉLUS en Salle des Délibérations pendant les travaux

Élus	Horaires	Remarques
	ARRIVÉES	
NATIVEL Mickaël	à 09 h 40	au Rapport n° 12/3-02
NAILLET Philippe	à 10 h 21	au Rapport n° 12/3-03
	DÉPLACEMENT	
ANNETTE Gilbert	de 10 h 21 à 11 h 12	du Rapport n° 12/3-02 au Rapport n° 12/3-10 (avant le vote) (pendant la présentation du dossier)

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'hôtel de Ville de Saint-Denis le
 - 2 JUL. 2012
 et que le nombre de Conseillers Municipaux présents a été de 41 sur 55.

LE MAIRE



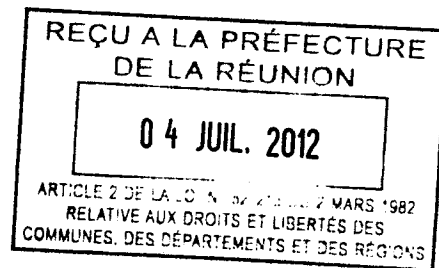
Gilbert ANNETTE

OBJET **REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE**
BILAN / RAPPORT D'ACTIVITES 2011

Les marchés (fixes et forains) ainsi que l'occupation privative du domaine public communal sont gérés par la Régie Marchés et Droits de Place, service public local à caractère industriel & commercial, dotée de la seule autonomie financière.

A ce titre, à l'appui du Compte de Gestion et du Compte Administratif, soumis à l'approbation du Conseil, il est prévu de présenter un rapport / bilan d'activités du service pour l'exercice concerné que vous trouverez en annexe et qu'il vous est demandé d'approuver.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



COMMUNE DE SAINT-DENIS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du samedi 23 juin 2012
Délibération n° 12/3-10

**OBJET REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE
BILAN / RAPPORT D'ACTIVITES 2011**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

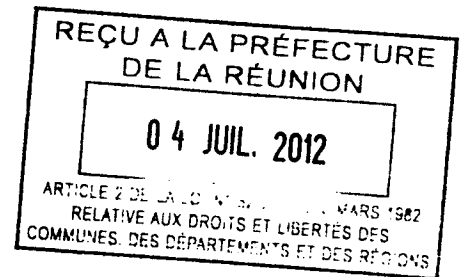
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 12/3-10 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Maximilien ASSABY, Conseiller Municipal, présenté au nom des Commissions Affaire Générale / Entreprise Municipale, Economie marchande / Economie Solidaire et consultative des Services Publics locaux ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
(Débat sans vote)**



Approuve le rapport / bilan d'activités 2011 de la Régie Marchés & Droits de Place.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 2 JUIL. 2012

LE MAIRE

Gilbert ANNETTE



COMPTE ADMINISTRATIF 2011

DG/ Développement Urbain
DIRECTION ECONOMIE/ COMMERCE/ ARTISANAT
Régie Marchés et Droits de Place
Affaire suivie par Haroune ISSABAY
Tél. 0262.40.08.52

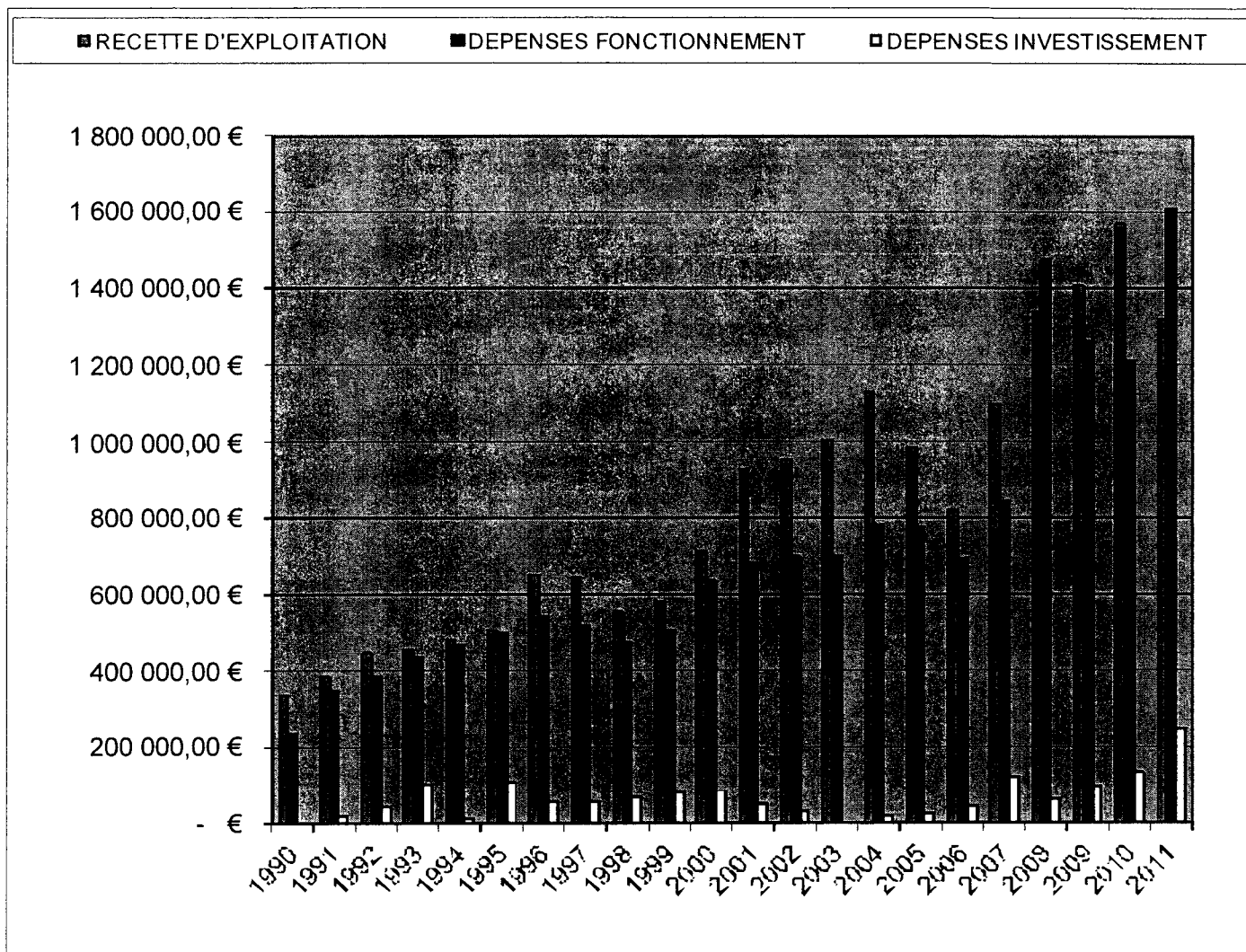
RAPPORT D'ACTIVITE DE L'EXERCICE

Le principe de libre administration permet aux collectivités de choisir le mode de gestion de leurs services publics : aux côtés de la gestion directe ou déléguée, la création d'une régie à personnalité morale et autonomie financière ou à seule autonomie financière constitue une troisième voie. Il s'agit alors pour la collectivité de distinguer la gestion d'un service public local en confiant celle-ci à un organisme spécialement créé à cet effet, afin - notamment - d'apprécier la qualité du service dispensé et son coût.

C'est ainsi que, en application des dispositions du Décret n° 88-621 du 6 mai 1988 modifiant le Code des Communes applicables aux régies communales et relatif aux régies départementales, le Conseil Municipal créa la Régie Marchés et Droits de Place par Délibération du 24 juin 1989. Cette structure, dotée de la seule autonomie financière, a pour missions de gérer les marchés fixes et forains de la Ville ainsi que l'occupation privative du domaine public communal à des fins commerciales ; conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales applicables aux services publics à caractère industriel et commercial.

L'une des caractéristiques principales des régies est de disposer d'un budget autonome, propre et distinct de celui de la collectivité de rattachement et dont l'exécution pour l'exercice 2011 se traduit par un déficit global de 452 733,58 € Sections d'Investissement et d'Exploitation confondues. Soit encore, en tenant compte des résultats des exercices antérieurs, un excédent cumulé global de 1 762 171,29 €.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
EXERCICE 2010			
Report à nouveau	378 945,29 €	1 835 959,58 €	2 214 904,87 €
EXERCICE 2011			
Recettes	81 165,85 €	1 320 107,84 €	
Dépenses	244 955,93 €	1 609 051,34 €	
Résultat de l'exercice	- 163 790,08 €	- 288 943,50 €	- 452 733,58 €
Résultat cumulé de clôture	215 155,21 €	1 547 016,08 €	1 762 171,29 €



NB

Les recettes et dépenses prises en compte dans ce tableau incluent les redevances perçues pour le compte de la Ville à l'occasion des braderies et Journées Commerciales et qui sont ensuite reversées au budget général ; il est à noter qu'en 1998 et 1999 les braderies et journées Commerciales n'ont pas eu lieu ; et qu'en 2005, 2006 et 2007 seule la braderie commerciale a été organisée.

	Exercice 2009	Exercice 2010	Exercice 2011
Recettes d'exploitation	1 403 475,75 €	1 567 563,68 €	1 320 107,84 €
Dépenses d'exploitation	1 261 729,86 €	1 211 312,16 €	1 609 051,34 €
Dépenses d'investissement	91 754,91 €	131 689,58 €	244 955,93 €

En 2011, les recettes d'exploitation ont diminué. En effet, elles ont connu une diminution de 15,786 % de 2010 à 2011, contre une augmentation de 11,69 % de 2009 à 2010.

Les dépenses de fonctionnement ont quant à elles progressé de 32,835 % de 2010 à 2011.

Les dépenses d'investissement ont augmenté de 86,01 % de 2010 à 2011.

	Exercice 2009	Exercice 2010	Exercice 2011
Dépenses ordinaires	440 658,66 €	431 146,18 €	634 673,35 €
Charges de personnel	571 760,00 €	554 389,40 €	614 822,70 €
Reversement de recettes (Braderies et Journées Commerciales)	178 987,99 €	158 221,92 €	101 586,40 €
Autres dépenses exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dotations aux amortissements	60 954,42 €	57 939,03 €	58 763,50 €
Total des dépenses	1 252 361,07 €	1 201 696,53 €	1 409 845,95 €

L'évolution des principaux postes de charges a été la suivante :

- dépenses ordinaires : hausse de 47,21 % de 2010 à 2011, contre une baisse de 2,16 % de 2009 à 2010;
- charges de personnel : hausse de 10,90 % de 2010 à 2011, contre une baisse de 3,04 % de 2009 à 2010;

Pour l'année 2011, la Régie des Marchés et droits de place a réalisé plusieurs actions.

Marchés forains :

D'abord, la Régie a procédé à la finalisation des études relatives à la réhabilitation du marché forain du Chaudron en collaboration avec les services techniques. Dans le même temps, nous avons engagé la réflexion sur la mise aux normes du marché forain des Camélias, en partenariat avec le Plan de Rénovation Urbaine. Par ailleurs, la Régie a élaboré le règlement des marchés fixes et forains.

Manifestation exceptionnelles :

Il y a eu un développement des manifestations commerciales (braderie commerciale, journées commerciales). Le Service a également consolidé le marché de nuit. Une amélioration a été portée concernant les procédures de demande d'emplacement sur les manifestations exceptionnelles ou sur le Domaine Public.

Concernant les terrasses de café, le Service a mené une action pour inciter les commerçants à améliorer leur terrasse afin qu'elles soient plus attractives, ceci pour valoriser et dynamiser le centre-ville.

